

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Un-referendum-pour-abolir-les-armes-nucleaires>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

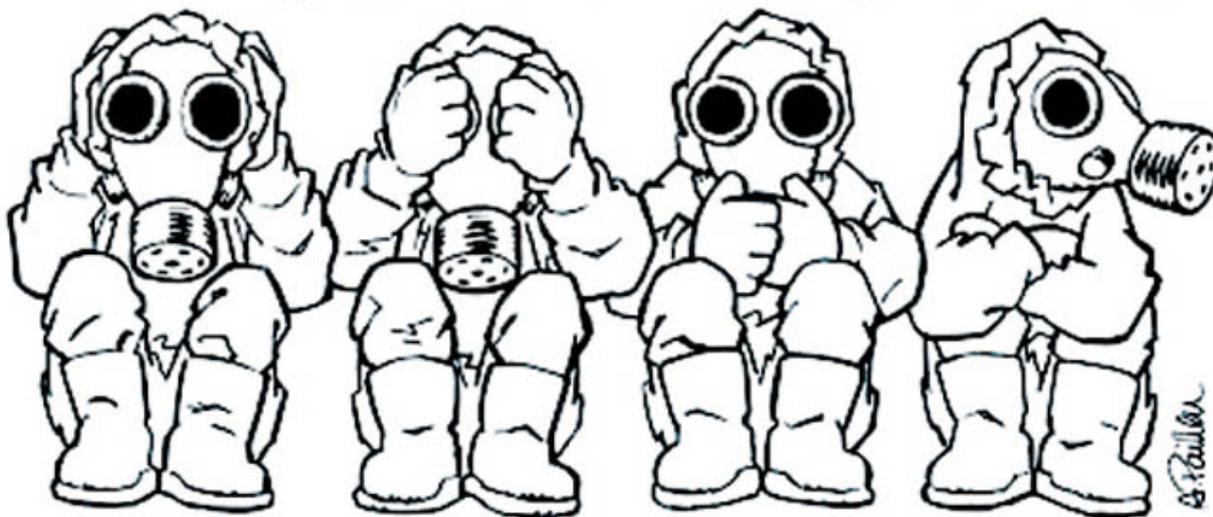
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°78 > **Un référendum pour abolir les armes nucléaires**

18 janvier 2019

Un référendum pour abolir les armes nucléaires

Nous voulons un monde sans armes ni centrales nucléaires. Mais les neuf États nucléaires ont tous boycotté le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN). La France, les États-Unis et le Royaume-Uni ont annoncé leur refus catégorique de le signer le jour même où 122 États non nucléaires l'adoptaient.

Pour que survive la planète !



Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire
www.acdn.net

Dès lors, comment les forcer à désarmer ? Il est possible de contraindre le gouvernement français à en prendre l'initiative, par un référendum d'initiative parlementaire et citoyenne posant la question :

“Approuvez-vous que la France participe à l’abolition des armes nucléaires et radioactives et engage avec l’ensemble des États concernés des négociations visant à établir, ratifier et appliquer un traité d’interdiction et d’élimination complète des armes nucléaires et radioactives, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?”

Ce référendum peut avoir lieu à deux conditions. Premièrement, il doit faire l’objet d’une proposition de loi signée par un cinquième des parlementaires. Condition qui avait été remplie aux deux-tiers sous le précédent Parlement obtenant 126 signatures de députés et sénateurs en avril 2017, sur les 185 requises. Deuxièmement, il doit obtenir en 9 mois le soutien par voie électronique de 10% des électeurs inscrits. Cette condition est à portée de main : selon un sondage IFOP-ACDN de mai 2018, 82 % des Français de plus de 18 ans seraient prêts à apporter leur soutien à cette proposition de loi.

D’après le même sondage, 85 % des électeurs répondraient OUI à la question posée. Ainsi le peuple français pourra ouvrir la voie à un monde sans armes nucléaires et radioactives.

Chaque citoyen(ne) peut encourager les députés et sénateurs de sa circonscription ou son département à signer cette proposition de loi référendaire en la leur envoyant après l’avoir demandée à ACDN, 31 Rue du Cormier 17100 Saintes ou par Internet à contact@acdn.net